

Conseil municipal du 2 juillet 2019

**DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR**  
**COMMUNE de MORANCEZ**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 2 JUILLET 2019**

Convocation du 4 JUIN 2019

Monsieur Gérard BESNARD, Maire ouvre la séance à 20 heures 00

L'an deux mille dix-neuf, le 2 Juillet les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard BESNARD, Maire.

**Etaient présents :**

M. **BESNARD** Gérard, Maire, Mme **BRUN-BESSON** Josette, M. **BIZET** Florent, M. **GRANIER** Bernard, M. **BRAULT** Jacky, adjoints,

M. **MILLET** Robert, Mme **MENAGER** Mauricette, Mme **FOSSE** Annick, M. **GUICHARD** Jean-Pierre, M. **LEPRINCE** Laurent, Mme **CROSNIER** Dominique, M. **FERRE** Christian, , Conseillers Municipaux

**Absents excusés :**

Mme **TOURON** Elodie ayant donné pouvoir à Mme **BRUN-BESSON**

Mme **BLANCHET** Catherine ayant donné pouvoir à M. **GRANIER**

M. **LABASTIE** Jean ayant donné pouvoir à M. **MILLET**

Mme **PAYET** Solène ayant donné pouvoir à M. **BESNARD**

Mme **CHARPENTIER** Chantal ayant donné pouvoir à M. **BIZET**

M. **FEUGUEUR** Stephan ayant donné pouvoir à M **BRAULT**

Mme **BONNAFOUX** Chane

**Secrétaire de séance :** M **GRANIER** est élu secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès - verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2019

**I/. URBANISME**

1. Attribution de numéro de voirie :

- rue des Fleurs (division de parcelle du 171 rue de Chartres)
- Impasse du Clos Thiron (construction de maison)
- rue du Moulin de Vauféry (construction de maison)

**II / INTERCOMMUNALITÉ**

1. Modification des Statuts de Chartres métropole au titre de compétences obligatoires et supplémentaires
2. Convention pour l'Accompagnement juridique

3. Avenant à la convention de partenariat pour la plateforme communautaire des marchés publics (changement d'adresse URL : marches.agglo-chartres.fr / c-chartres-marches.fr)

### **III / RESSOURCES HUMAINES**

1. Annulation délibération de création de poste

### **IV / QUESTIONS DIVERSES- INFORMATIONS - COMMUNICATIONS**

1. Points sur les Travaux de la rue de Chartres
2. Festivités du 13 juillet
3. Réouverture de la 4<sup>ème</sup> classe Maternelle

\*\*\*\*\*

#### **Ajout d'un point à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire demande aux élus l'ajout à l'ordre du jour

Finances : 1/ attribution d'une aide financière à l'achat d'un VAE (vélo à assistance électrique)

Les élus, à l'unanimité des présents, acceptent le rajout de ce point à l'ordre du jour.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2019**

#### **Délibération N°25-2019**

Lecture faite du compte rendu de la précédente réunion, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019 à l'unanimité des présents.

### **I/ URBANISME**

#### **1/ OBJET : URBANISME** - attribution de numéros de voirie

#### **Délibération N° 26/2019**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de déterminer un numéro de voirie pour les constructions de maisons d'habitation prévues au niveau des rues suivantes :

- Rue des fleurs
- Impasse du Clos Thiron
- Rue du Moulin de Vauféry

Vu le plan joint en annexe

Les nouvelles numérotations sont les suivantes :

- 1 rue des Fleurs pour la parcelle AD 241 (division de parcelle)
- 14 bis Impasse du Clos Thiron pour la parcelle AD 238 (division de parcelle)
- 3 bis rue du Moulin de Vauféry pour la parcelle AC 566

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** cette nouvelle dénomination
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités auprès des services concernés

## II/ INTERCOMMUNALITÉ

### 1/ Objet : Modification des statuts de Chartres métropole

#### **Délibération N° 27/2019**

Plusieurs modifications ont été apportées aux statuts de Chartres métropole eu égard à des évolutions législatives récentes ou à des ajouts, modifications ou suppression de compétences supplémentaires

Il a donc été procédé à des modifications statutaires :

➤ Au titre des Compétences obligatoires :

- « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage »

➤ Au titre des Compétences supplémentaires

- Modification apportée à la compétence réseaux :

« Création, aménagement, entretien et gestion des installations de réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de chaleur ainsi que des services installations et unités de production associés » en lieu et place de « création, aménagement, entretien et gestion des installations de réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de chaleur de télécommunications, haut-débit et numériques, ainsi que des services, installations et unités de production associées »

- Ajout des compétences suivantes :

« Aménagement, installation, renouvellement et entretien des abris voyageurs et leurs accessoires, affectés aux lignes régulières de transport dont la compétence relève de Chartres métropole »

« Gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux d'incendie sur le territoire des communes membres »

» Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques en incluant les activités :

1- établissement d'infrastructure et de réseaux de communications électroniques

2- acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants

3- mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques

4- la fournitures des services de communications électroniques aux utilisateurs

- Retrait de la compétence suivante

« L'entretien des chemins ruraux constituant un maillage cohérent du territoire communautaire tel que précisé selon l'inventaire joint en annexe », ainsi que la suppression de l'annexe associée

Cette modification statutaire étant soumise au vote des communes à la majorité qualifiée dans les conditions prévues à l'article L.5211-5 du CGCT, il appartient au conseil municipal de se prononcer.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la modification des statuts telle qu'adoptée par Chartres métropole par délibération en date du 28 mars 2019
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

## **2/ Objet : Convention pour l'accompagnement juridique**

### **Délibération N°28/2019**

Le projet de schéma de mutualisation intercommunale pour le mandat 2014-2020 dresse un état des lieux des dispositifs mis en œuvre sur le territoire et dessine les perspectives nouvelles de mutualisation. Ce projet a été approuvé par Chartres Métropole et les communes membres en 2016.

Une des propositions de ce schéma est la mise en place d'actions de coopération en matière de prestations intellectuelles, par voie conventionnelle et dans une recherche de développement de synergies. C'est à ce titre que Chartres Métropole propose aux communes membres de bénéficier de certaines expertises assurées par ses services.

Par délibération n° 2019/084 en date du 9 mai 2019, le Bureau Communautaire de Chartres métropole a approuvé la convention cadre ayant pour objet l'accompagnement juridique de ses communes membres.

Cet accompagnement porte sur les domaines suivants :

- police administrative,
- droit de l'urbanisme (dans la limite de la prestation ADS qui fait l'objet d'une convention spécifique),
- droit des collectivités territoriales et de l'intercommunalité,
- droit de la domanialité et des contrats

Sont exclus les contrats de la commande publique et le droit relatif à la fonction publique.

Cette convention est conclue à titre gratuit à compter de sa notification jusqu'au 30 juin 2020. Elle est tacitement reconductible deux fois pour une durée d'un an à chaque fois.

La commune doit approuver la convention afin de pouvoir bénéficier de cette assistance.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention ayant pour objet une prestation d'accompagnement juridique avec Chartres métropole
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

## **3/ Objet : Avenant à la Convention de partenariat pour les marchés publics**

### **Délibération N°29/2019**

Par délibération n° 23-2015 du 3 juin 2015 du Conseil Municipal, la commune de MORANCEZ s'est engagée dans la conclusion d'une convention de partenariat avec Chartres métropole qui a pour objet de définir les conditions de mise à disposition par Chartres Métropole, à titre gratuit, d'un portail d'accès et d'un profil acheteur dédié. Elle prévoit également les obligations réciproques des parties quant à l'usage de la plateforme d'achat communautaire.

En effet, Chartres Métropole est à l'initiative de la création d'une plateforme d'achat communautaire fédérant, sur un portail unique, l'ensemble des achats publics.

Afin de respecter les règles de la commande publique et d'optimiser les prestations proposées par la plateforme d'achat communautaire, Chartres Métropole a relancé la procédure d'accord-cadre pour l'acquisition d'une nouvelle plateforme. Cette relance a notamment pour conséquence la nécessité de créer une nouvelle adresse url.

Le changement de plateforme et de prestataire engendre également des modifications en termes de prestations associées.

Il convient donc de conclure un avenant entre la commune de MORANCEZ et Chartres métropole pour intégrer à la convention de partenariat les modifications.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la création de la plateforme d'achat communautaire, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant, tous les actes afférents et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

### **III RESSOURCES HUMAINES**

#### **1/ Objet : Retrait de la délibération 48-2018**

##### **Délibération N°30/2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°48-2018 ayant pour objet la création d'un poste d'attaché principal

En effet, les emplois correspondant au grade d'attaché principal ne peuvent être créés que dans les communes comptant plus de 2000 habitants.

**Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité : (14 Pour – 3 Abstentions – 1 Contre)**

- **DECIDE** le retrait de la délibération n°48-2018 ayant pour objet la création d'un poste d'attaché principal.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

### **IV FINANCES**

#### **1/ Objet : Aide financière attribuée aux habitants de la commune pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)**

##### **Délibération N°31/2019**

Considérant que la commune de Morancez souhaite mettre en place une aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) à l'attention des habitants de Morancez

Considérant les règles d'application à respecter :

- Achat d'un vélo à assistance électrique neuf
- Être non imposable
- Déposer le dossier de demande d'aide dans un délai de 6 mois

- Le montant cumulé des 2 aides (état et collectivités) est limité à 200 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de 100 € à l'achat d'un VAE
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

### V INFORMATIONS

- Point sur les travaux de la rue de Chartres
- Festivités du 13 juillet

Monsieur Bizet fait le point sur ces festivités

- ✓ Repas à 19h30
- ✓ Retraite aux flambeaux
- ✓ Feux d'artifice sonorisés vers 23h
- ✓ Bal à la Guinguette
- Réouverture 4<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire nous informe de la réouverture de la 4<sup>ème</sup> classe maternelle  
Celle-ci avait été fermée en février 2019 et réouverte en juin 2019  
La nomination de l'instituteur est en cours.

Conformément à la circulaire Préfectorale du 14 décembre 2011 prise en application du décret n° 2010-783 du 08 juillet 2010, il est rappelé les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du Conseil Municipal.

**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune**  
**de MORANCEZ de la séance du 2 JUILLET 2019**

- 25/2019- Approbation du procès-verbal de la réunion du 25/03/2019
- 26/2019- Attribution de numéros de voirie
- 27/2019- Modification des statuts de Chartres métropole
- 28/2019- Convention avec Chartres métropole pour accompagnement juridique
- 29/2019- Avenant n°1 à la convention de partenariat pour les marchés publics
- 30/2019 Retrait de délibération pour création de poste
- 31/2019 Attribution d'une aide financière à l'acquisition d'un VAE

Le secrétaire de Séance

Monsieur Granier

le Maire

Monsieur Besnard